

## STARGATE INFORMATIQUE - CONDITIONS GENERALES DE VENTES

---

### **Objet et Dispositions générales:**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande de formation intra ou inter entreprise passées auprès de la société STARGATE INFORMATIQUE. Cela implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et prévalent sur toutes conditions générales d'achat.

STARGATE INFORMATIQUE se réserve le droit de faire figurer le nom du client sur une liste de références, sauf avis contraire de ce dernier.

STARGATE INFORMATIQUE définit le niveau requis pour suivre les stages qu'elle propose. Il incombe au client de vérifier si le niveau de son personnel appelé à suivre lesdits stages correspond au niveau requis.

### **Prix et conditions de paiement :**

Les frais de participation comprennent : les formations, les supports de cours et les pauses café. Les prix sont ceux en vigueur au moment de l'émission de la commande par le client.

Toute formation commencée est due en entier.

STARGATE INFORMATIQUE établit la facture définitive le dernier jour de formation. Les factures sont payables à l'ordre de STARGATE INFORMATIQUE trente (30) jours net suivants la date de facturation.

L'échéance sur la facture est stipulée en clair sur la facture. Tout défaut de paiement (tout ou partie) par le client à l'échéance et ce, sauf report sollicité par le client et accordé par STARGATE INFORMATIQUE de manière formelle, entraînera une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux en vigueur. Ces pénalités de retard s'appliquent de plein droit, comme en dispose la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001, sans qu'aucune mise en demeure préalable de la part du prestataire de services soit nécessaire.

Prise en charge par un OPCA : Il appartient au client de faire une demande auprès de son OPCA dans les délais requis.

Si l'acceptation de la prise en charge OPCA n'est pas arrivée chez STARGATE INFORMATIQUE avant le dernier jour de la formation, l'intégralité du prix de la formation sera facturée au client.

### **Inscriptions / Annulation :**

L'inscription à un stage ne devient effective qu'après réception par nos services d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription, dûment renseigné. STARGATE INFORMATIQUE adressera une convocation incluant les informations générales et pratiques liées au cours.

Une commande n'est valable qu'après acceptation de STARGATE INFORMATIQUE sous huitaine. En cas de modification quelconque (désignation, quantité, date..) d'une commande confirmée par STARGATE INFORMATIQUE, les conditions antérieurement accordées ne peuvent être reconduites sans notre accord.

Toute annulation ou report doit être confirmé impérativement par écrit à STARGATE INFORMATIQUE.

Si l'annulation ou le report intervient moins de dix jours ouvrés avant le début du cours, STARGATE INFORMATIQUE facturera des frais d'annulation représentant 50% du prix du stage et 100% si le report ou l'annulation intervient moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage.

Toutefois, le client pourra, dans les 6 mois maximum suivant son report ou son annulation, choisir une date future pour la même formation. STARGATE INFORMATIQUE se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans

indemnités un cours si le nombre de participants n'est pas suffisant ou en cas de force majeure. Le client peut alors choisir une autre date dans le calendrier des cours.

STARGATE INFORMATIQUE ne pourra être tenue responsable des frais ou dommages conséquents à l'annulation d'un stage ou à un report à une date ultérieure.

**Droits de propriété :**

Le stage comprend la fourniture de documentation destinée à l'usage interne du client. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces stages ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de STARGATE INFORMATIQUE.

**Juridiction - Attribution de compétences :**

En cas de litige entre les parties relatif à l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat et après une tentative de recherche d'une solution amiable restée infructueuse, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Périgueux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En outre Tout litige, quelle que soit la nationalité du/des clients, reste toujours soumis au droit français.